

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 26/09/2011

Date de la convocation:

19/09/2011

Date d'affichage:

20/09/2011

L' an 2011 et le 26 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 49

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BRUCKER Hubert, CONUECAR Nestor, FEIG Dominique, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc SCHERTZ Christophe, SITTER Pierrot, SUSS Charles, WALTER Gérard, WEHRUNG Freddy,

Secrétaire de séance :

M. BRACONNIER Armand.

Réf : 080.2011

Vote : A la majorité

Pour : 46

Contre : 2

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

080.2011 : Convention de gestion de mise à disposition de locaux et transport à l'occasion des travaux au gymnase à Woerth : autorisation de signature au président.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de réhabilitation et extension du gymnase intercommunal à Woerth, dont les travaux ont débuté et s'étendent jusqu'en septembre 2012,

Vu le projet de convention et la consultation de marché public en cours,

Vu l'avis du bureau du 12.09.2011,

Entendu l'exposé du vice-président M. Rustch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 voix contre et 0 abstention, décide :

- de valider la mise en place et le financement d'un transport scolaire temporaire entre le collège de Woerth et les salles communales mises à disposition pour l'enseignement de l'EPS,
- d'autoriser le président à signer une convention d'organisation d'un transport scolaire temporaire à l'occasion des travaux au gymnase intercommunal à Woerth, avec le Conseil général du Bas-Rhin.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/09/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

